



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Néovacs reçoit un projet d'investissement de 44 M€ de la part d'un investisseur européen pour soutenir les futurs développements cliniques de la société Arnity Therapeutics**

**Suresnes, le 20 octobre 2025 – 8h30 CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV) annonce une avancée majeure dans son activité de business développement en vue de financer l'ambitieux plan de développement pharmaceutique de ses actifs scientifiques.**

Pour rappel, Néovacs a annoncé début 2025 sa volonté de sécuriser les fonds suffisants pour, d'une part, terminer les travaux en cours liés à la preuve de concept (*proof of concept*) de ses programmes axés sur des stratégies ARNm dans les domaines de l'asthme et des allergies et, d'autre part, initier un essai clinique une fois ces travaux terminés.

Comme annoncé le 9 septembre dernier<sup>1</sup>, Néovacs a ouvert des discussions avec un total de trois potentiels partenaires financiers. Après la réception d'une offre concrète de la part de l'un d'entre eux, la Société est entrée dans une phase active de négociations afin d'optimiser les termes du contrat proposé.

A l'issue de ce cycle fructueux de négociation, Néovacs a reçu un projet d'investissement de la part d'un investisseur privé suisse. Ce dernier s'est positionné sur la base d'un projet d'émission obligataire de 44 M€ qu'il souscrirait en intégralité à la signature du contrat. Cette émission serait réalisée par Arnty Therapeutics, société en cours de constitution destinée à porter les développements cliniques du Groupe, et n'aura donc aucun impact dilutif sur le capital de Néovacs.

Cet investissement permettrait de couvrir l'intégralité des besoins financiers jusqu'en 2029 et, au-delà des programmes initiés, de poursuivre le développement de l'approche révolutionnaire, combinant ARNm et nanoparticules lipidiques pour induire la production d'anticorps polyclonaux neutralisants à long terme contre un antigène ciblé pour le traitement des maladies inflammatoires chroniques, et viser une importante création de valeur. En effet, comme annoncé le 6 mars dernier, une étude menée par le cabinet indépendant In Extenso Innovation Croissance a conclu que la valorisation du portefeuille pourrait atteindre une fourchette comprise entre 246 et 402 M€ à l'issue d'une étude clinique de phase I/IIa concluante pour la seule application visée dans le domaine de l'asthme.

Au-delà des analyses préalables à la signature d'un accord final, Arnty Therapeutics devra démontrer sa capacité financière à sécuriser 4 M€ à la date de signature du contrat d'émission. Les différentes options à la disposition de celle-ci pour répondre à cette demande sont actuellement en cours d'études.

<sup>1</sup> [Sécurisation et optimisation des ressources financières](#)

Hugo BRUGIÈRE, PDG de Néovacs, déclare : « *Nous avons eu beaucoup de contacts très constructifs au cours des derniers mois et la réception de ce premier projet de financement est une excellente nouvelle qui démontre la pertinence de notre approche et la qualité de nos produits.* »

*Je tiens à saluer à ce stade le travail remarquable mené par Vincent SERRA et l'équipe qui l'entoure dans cette activité stratégique de business développement.*

*Si nous arrivons à aller au bout de la discussion, nous aurons les moyens de sécuriser les prochaines phases cliniques de notre portefeuille dans l'Asthme, l'Allergie alimentaire mais également la Dermatite atopique et une visibilité financière jusqu'à fin 2029. En cas de succès de ces phases, le seul candidat-vaccin dans le domaine de l'asthme pourrait à lui seul faire l'objet d'une valorisation de plus de 400 M€. Nous tiendrons évidemment le marché au courant très rapidement. »*

**Avertissement :**

*La société Néovacs a mis en place (i) un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société HANOVER SQUARE INVESTMENTS 1, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société, et (ii) un financement en ORA qui ont toutes été transférées à une fiducie (ainsi qu'en OS souscrites par la fiducie), laquelle est à présent chargée de leur équitzation.*

*Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.*

*Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du nombre de titres émis au profit de la société HANOVER SQUARE INVESTMENTS 1 et/ou de la fiducie.*

*Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.*

**À PROPOS DE NÉOVACS**

Néovacs est une société de biotechnologie française qui conduit une double activité de R&D et d'investissement. Ses produits propres sont des candidats immunomodulateurs dans l'asthme et les allergies, ainsi que des lipides ionisables, issus de ses nouvelles plateformes technologiques mRNA et Lipides. L'approche innovante utilise le système immunitaire du patient pour réguler la surproduction nocive de protéines (immunothérapie active) telles que les IL-4/IL-13/IgE. En parallèle, la Société met à profit son expertise interne pour investir dans des sociétés innovantes en Biotech et Medtech à forts potentiels. Pour plus d'informations : [www.neovacs.fr](http://www.neovacs.fr)

Jérôme FABREGUETTES-LEIB  
Relations Investisseurs  
[neovacs@actus.fr](mailto:neovacs@actus.fr)  
01 53 67 36 78

Anne-Charlotte DUDICOURT  
Relations Presse financière  
[acdudicourt@actus.fr](mailto:acdudicourt@actus.fr)  
06 24 03 26 52